

# SFR lance un forfait de musique illimité pour mobiles 3G

Dans le monde, le chiffre d'affaires du téléchargement de musique, qui associe l'Internet et la téléphonie mobile, a triplé en 2005 et représenterait 1,1 milliard de dollars, soit 6 % des revenus de l'industrie.

En France, ce marché virtuel de la musique représente déjà 32 millions d'euros, compensant la baisse sensible des ventes physiques. Vingt millions de morceaux ont été achetés sur les plateformes payantes, dix fois plus qu'en 2004. Et plus qu'Internet, c'est bien la téléphonie mobile qui offre un ballon d'oxygène à l'Industrie du disque. En France, les deux tiers des ventes 'virtuelles' ont été générés via les téléphones portables. Les jeunes consommateurs apprécient particulièrement les sonneries et le téléchargement de morceaux via les réseaux haut débit mobile comme la 3G. Chez SFR par exemple, 310.000 titres ont été téléchargés au mois de décembre via son offre 3G. Au total, un million de morceaux ont été achetés depuis fin 2004. La filiale de Vivendi parle de démarrage « *fulgurant* ». Mais ce succès demande à être confirmé. Les prix des morceaux sont un frein à la consommation: de 2 à 3 euros le titre, la limite est vite atteinte. D'ailleurs, selon une récente étude, ce sont bien les coûts des contenus qui freinent les usages. SFR semble l'avoir compris et lance ainsi un premier forfait illimité de musique en location pour mobile. Le principe du 'Pass Musique illimitée' est simple et reproduit les formules par abonnement disponibles sur le Net (comme Yahoo Music Unlimited ou Rhapsody de Real). Contre **14,90 euros par mois**, ce qui reste un peu cher pour un service de **location**, l'abonné accède de façon illimitée au catalogue de musique à télécharger sur son mobile. Les morceaux restent sa propriété tant que l'abonnement est payé. Il est possible de télécharger autant de titres musicaux que souhaité et de les écouter à volonté sur son mobile. Le client a la possibilité à tout moment de résilier son abonnement mensuel ; les morceaux qu'il avait loués et téléchargés cessent alors d'être écoutables. Le téléchargement de titres s'effectue directement à partir d'une application dédiée, à télécharger sur son mobile depuis le portail Vodafone live!, rubrique SFR Music. Le service est développé par Musiwave. Attention néanmoins, ce service est limité pour 30.000 premiers clients sur une sélection de terminaux 3G. Le service est en effet accessible depuis les mobiles Nokia 6630, 6680 et N70 et porte sur un catalogue de 80.000 titres musicaux.